

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Service des automobiles et de
 la navigation du canton de
 Vaud
 Division Technique
 Av. du Grey 110
 1014 Lausanne

Responsable technique : Yannick Giroud

Responsable SM : Cécile Malhomme

Téléphone : +41 21 316 82 10

E-Mail : info.auto@vd.ch

Internet :

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-institutions-et-du-territoire-dit/service-des-automobiles-et-de-la-navigation-san/>

Succursales pour les contrôles
 techniques des véhicules:
 Ch. Sous le Grand Pré 12
 1860 Aigle

Ch. du Bochet 8
 1260 Nyon

Première accréditation : 31.10.2014

Accréditation actuelle : 31.10.2019 au 30.10.2024

Rte de Lausanne 24
 1401 Yverdon-les-Bains

Registre voir :

www.sas.admin.ch
 (Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 31.10.2019

Organisme d'inspection (type A) pour véhicules et bateaux

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> - RS 741.01 LCR - RS 741.11 OCR - RS 741.51 OAC - RS 741.41 OETV - RS 741.412 OETV 1 - RS 741.413 OETV 2 - RS 741.414 OETV 3 - RS 741.511 ORT <p>Directives, instructions, notices de l'asa</p>	<p>VÉHICULES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules à moteurs légers - Poids lourds - Motos - Remorques - Autres véhicules - Autres contrôles (modifications techniques, contrôle après un accident ou un rapport de police) 	<p>Expert chef de domaine: Cosimo Bove Expert principal Tél. +41 21 316 06 49 cosimo.bove@vd.ch</p> <p>Le répertoire des prescriptions étrangères et internationales reconnues se trouve dans l'annexe 2 de l'OETV</p> <p>asa, Association des services des automobiles</p>



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
RS 741.41 (OETV) article 32, Directive 13 asa	Délégation du contrôle individuel précédant l'immatriculation (contrôle garage) des véhicules	Responsable de la délégation: Benjamin Borlat Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 06 48 benjamin.borlat@vd.ch
	BATEAUX	Responsable contrôle technique des bateaux: Stéphane Huber Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 89 53 stephane.huber@vd.ch
<ul style="list-style-type: none">- RS 747.201 LNI- RS 747.201.1 ONI- RS 747.201.3 OEMB- RS 747.201.31 DE-OEMB- RS 747.201.7 OCB- RS 747.201.71 DE-OCB	<ul style="list-style-type: none">- Bateaux de sport- Bateaux de plaisance- Bateaux à passagers- Bateaux à marchandises motorisés, pousseurs et remorqueurs	
Directives, instructions, notices de la vks		vks, Association des services de la navigation
	Délégation de l'inspection d'admission des bateaux de sport au bénéfice d'un certificat de type	Responsable contrôle technique des bateaux: Stéphane Huber Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 89 53 stephane.huber@vd.ch
RS 747.201.1 (ONI) art. 100a, Directive 130 vks		vks, Association des services de la navigation

Inspection de véhicules : dans toutes les succursales ; bateaux : inspection sur site.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Abréviation	Signification
DE-OCB	Dispositions d'exécution du DETEC sur l'ordonnance concernant la construction des bateaux
DE-OEMB	Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LNI	Loi fédérale sur la navigation intérieure
LVCR	LOI. 741.01 sur la circulation routière du canton de Vaud.
OAC	Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière
OCB	Ordonnance sur la construction des bateaux
OCR	Ordonnance sur les règles de la circulation routière
OEMB	Ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses
OETV	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers
OETV 1	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les voitures automobiles de transport et leurs remorques
OETV 2	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les tracteurs agricoles et leurs remorques
OETV 3	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les motocycles, quadricycles légers à moteur, quadricycles à moteur et tricycles à moteur
ONI	Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses
ORT	Ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers

* / * / * / * / *